

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

États Financiers

30 septembre 2013

(Rapport des vérificateurs indépendants ci-joint)

DRAFT

Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Fonds de Développement Industriel:

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds de Développement Industriel, comprenant le bilan au 30 septembre 2013 et les états des résultats, de l'évolution des fonds propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.

Restrictions

Pour le fonds FGPC, les gains et les pertes de change sont inscrits aux fonds propres dans la réserve pour fluctuations de taux de change, tel que convenu aux accords du financement (**note 3a**). Ce traitement comptable n'est pas conforme aux Normes Internationales d'Information Financière qui stipulent que les gains et les pertes de change soient inscrits aux résultats.

Pour le fonds Profitex, la provision pour pertes sur prêts présentée à l'état des résultats est par la suite extournée de l'état des résultats pour être absorbée par les emprunts subordonnés. Ce traitement comptable est convenu dans l'accord d'emprunt et n'est pas conforme aux Normes Internationales d'Information Financière qui stipulent que cette provision soit inscrite aux résultats.

Opinion

À notre avis, à l'exception des traitements comptables des gains et pertes de change et d'une partie de la provision pour pertes sur prêts, tel que décrit aux deux paragraphes précédents, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds de Développement Industriel au 30 septembre 2013 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Port-au-Prince, le 14 juillet 2014

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Bilans
30 septembre 2013 et 2012
(Exprimé en Gourdes haïtiennes)

					2013					
	Notes	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC	Total 2013	Total 2012
ACTIF										
Liquidités	5	G 222,744,235	339,027,484	-	-	-	-	333,425,992	895,197,711	751,195,260
Placements	6	293,229,196	200,000,000	-	-	-	-	-	493,229,196	306,543,628
Portefeuille d'investissement:										
Prêts	7	776,189,652	471,090,432	498,786,478	138,304,688	165,000,000	211,471,362	-	2,260,842,612	1,527,504,650
Provision pour pertes sur prêts		(55,150,244)	(47,344,419)	(113,318,927)	(30,300,889)	-	-	-	(246,114,479)	(78,098,150)
Prêts, net		721,039,408	423,746,013	385,467,551	108,003,799	165,000,000	211,471,362	-	2,014,728,133	1,449,406,500
Participations	8	85,421,531	-	51,093,360	-	-	-	-	136,514,891	134,904,775
Garanties	9	-	-	-	-	-	-	44,904,614	44,904,614	86,239,525
Engagements de garanties en circulation		-	-	-	-	-	-	(44,904,614)	(44,904,614)	(86,239,525)
Portefeuille d'investissement, net		806,460,939	423,746,013	436,560,911	108,003,799	165,000,000	211,471,362	-	2,151,243,024	1,584,311,275
Immobilisations:										
Au coût	10	65,635,765	4,761,051	-	-	-	-	-	70,396,816	69,009,969
Amortissement cumulé		(7,429,067)	(1,575,041)	-	-	-	-	-	(9,004,108)	(5,547,434)
		58,206,698	3,186,010	-	-	-	-	-	61,392,708	63,462,535
Biens immobiliers hors exploitation	11	40,053,439	-	-	10,936,052	-	-	-	50,989,491	-
Autres éléments d'actif										
À recevoir d'autres fonds	12	10,102,909	2,730,738	543,241	372,736	797,877	2,362	10,499	14,560,362	14,849,413
	13	44,605,688	344,610,829	1,087,382,974	227,758,173	20,579,661	20,589,140	-	1,745,526,465	641,113,571
		1,475,403,104	1,313,301,074	1,524,487,126	347,070,760	186,377,538	232,062,864	333,436,491	5,412,138,957	3,361,475,682
PASSIF ET FONDS PROPRES										
Garanties sur prêts à payer	7	1,867,610	-	-	-	-	-	-	1,867,610	2,015,168
Subvention reportée	14	-	1,679,154	4,790,168	-	-	-	4,762,022	11,231,344	17,877,110
Autres éléments de passif	15	17,794,331	473,494	548,523	1,221,970	240,760	-	-	20,279,078	19,487,315
Dû à d'autres fonds	13	770,940,566	925,386,383	39,951,279	7,553,889	-	-	1,694,348	1,745,526,465	641,113,571
Emprunts subordonnés	16	-	-	1,005,001,873	324,284,961	-	225,127,739	-	1,554,414,573	486,010,700
Total passif		790,602,507	927,539,031	1,050,291,843	333,060,820	240,760	225,127,739	6,456,370	3,333,319,070	1,166,503,864
FONDS PROPRES										
Fonds du Gouvernement Haïtien	17	234,213,524	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	1,267,947,524	1,267,947,524
Fonds IDA	18	103,027,686	-	-	-	-	-	99,366,897	202,394,583	202,394,583
Fonds BID	18	-	-	-	-	-	-	201,294,000	201,294,000	201,294,000
Réserve spéciale		29,223,017	-	-	-	-	-	26,319,224	55,542,241	44,710,517
Provision générale pour pertes sur prêts	7	4,316,839	2,513,181	2,256,261	1,045,869	1,888,142	1,518,838	-	13,539,130	-
Bénéfices cumulés		314,019,531	7,808,462	(21,354,578)	12,964,071	19,248,636	5,416,287	-	338,102,409	478,625,194
		684,800,597	385,762,043	474,195,283	14,009,940	186,136,778	6,935,125	326,980,121	2,078,819,887	2,194,971,818
	G	1,475,403,104	1,313,301,074	1,524,487,126	347,070,760	186,377,538	232,062,864	333,436,491	5,412,138,957	3,361,475,682

Voir les notes aux états financiers

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012
(Exprimé en Gourdes haïtiennes)

Page 4

	Notes	2013							Total 2013	Total 2012
		Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC		
REVENUS D'INTÉRÊTS										
Intérêts sur prêts	G	55,364,616	25,912,886	18,325,701	7,595,977	11,259,387	2,891,019	-	121,349,586	81,696,152
Intérêts sur placements		<u>2,923,062</u>	<u>977,477</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3,900,539</u>	<u>1,495,126</u>
		58,287,678	26,890,363	18,325,701	7,595,977	11,259,387	2,891,019	-	125,250,125	83,191,278
DÉPENSES D'INTÉRÊTS										
Intérêts sur emprunts		-	-	-	(2,715,825)	-	-	-	(2,715,825)	(4,754,673)
REVENU NET D'INTÉRÊTS		58,287,678	26,890,363	18,325,701	4,880,152	11,259,387	2,891,019	-	122,534,300	78,436,605
(PROVISION) RÉCUPÉRATION										
Récupération (pertes) sur prêts	7	(6,589,973)	(45,681,450)	(93,854,101)	(25,242,353)	562,500	1,381,940	-	(169,423,437)	(8,805,799)
		51,697,705	(18,791,087)	(75,528,400)	(20,362,201)	11,821,887	4,272,959	-	(46,889,137)	69,630,806
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)										
Provision sur participations	8	(28,473,844)	-	(33,390,558)	-	-	-	-	(61,864,402)	-
Gain de change		5,010,529	13,509,582	6,388,391	584,153	-	(4,571,433)	-	20,921,222	22,645,657
Subvention d'assistance technique	14	-	6,645,766	-	-	-	-	-	6,645,766	13,004,559
Commissions de garanties		-	-	-	-	-	-	1,450,361	1,450,361	97,697
Commissions sur garanties		1,630,122	56,830	-	-	-	-	-	1,686,952	103,978
Reversement d'intérêts à payer		562,508	-	-	-	-	-	-	562,508	293,251
Autres		<u>(19,239,360)</u>	<u>4,044,219</u>	<u>2,689,006</u>	<u>-</u>	<u>450,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(12,056,135)</u>	<u>8,403,826</u>
		(40,510,045)	24,256,397	(24,313,161)	584,153	450,000	(4,571,433)	1,450,361	(42,653,728)	44,548,968
REVENU (PERTE) NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS		11,187,660	5,465,310	(99,841,561)	(19,778,048)	12,271,887	(298,474)	1,450,361	(89,542,865)	114,179,774
DÉPENSES ADMINISTRATION										
Salaires et avantages sociaux		44,071,645	3,188,041	6,827,422	2,978,630	2,978,630	-	-	60,044,368	44,166,993
Honoraires professionnels		1,969,155	3,785,909	-	-	-	-	-	5,755,064	6,744,244
Frais de locaux		740,244	2,545,662	-	-	-	-	-	3,285,906	3,381,231
Amortissement	10	3,128,568	974,209	-	-	-	-	-	4,102,777	3,323,006
Voyages et relations publiques		2,078,388	271,870	-	-	-	-	-	2,350,258	1,170,847
Formation professionnelle		61,495	-	-	-	-	-	-	61,495	753,735
Autres		<u>6,450,970</u>	<u>540,002</u>	<u>734,294</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1,450,361</u>	<u>9,175,627</u>	<u>9,146,839</u>
		58,500,465	11,305,693	7,561,716	2,978,630	2,978,630	-	1,450,361	84,775,495	68,686,895
Déficit (excédent), net de l'exercice avant subvention		(47,312,805)	(5,840,383)	(107,403,277)	(22,756,678)	9,293,257	(298,474)	-	(174,318,360)	45,492,879
Subventions	16	-	-	<u>22,092,352</u>	<u>25,242,353</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>47,334,705</u>	<u>5,260,815</u>
Déficit net de l'exercice après subventions	G	(47,312,805)	(5,840,383)	(85,310,925)	2,485,675	9,293,257	(298,474)	-	(126,983,655)	50,753,694

Voir les notes aux états financiers

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États de l'Évolution des Fonds Propres
Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012
(Exprimé en Gourdes haïtiennes)

		2013								
	Notes	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC	Total 2013	Total 2012
FONDS DU GOUVERNEMENT HAITIEN										
Solde au début de l'exercice		G 205,000,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	1,238,734,000	624,100,000
Virement du solde Microcrédit	17	18,113,524	-	-	-	-	-	-	18,113,524	18,113,524
Virement du solde Crédit Spécial	17	11,100,000	-	-	-	-	-	-	11,100,000	-
Ajouts durant l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	625,734,000
Solde à la fin de l'exercice		G 234,213,524	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	1,267,947,524	1,267,947,524
FONDS IDA										
Solde au début de l'exercice		G 103,027,686	-	-	-	-	-	99,366,897	202,394,583	203,662,686
Subvention		-	-	-	-	-	-	-	-	(1,268,103)
Solde à la fin de l'exercice		G 103,027,686	-	-	-	-	-	99,366,897	202,394,583	202,394,583
FONDS BID										
Solde au début et à la fin de l'exercice		G -	-	-	-	-	-	201,294,000	201,294,000	201,294,000
RÉSERVE SPÉCIALE										
Solde au début de l'exercice		G 29,223,017	-	-	-	-	-	15,487,500	44,710,517	33,847,464
Ajout durant l'exercice		-	-	-	-	-	-	10,831,724	10,831,724	10,863,053
Solde à la fin de l'exercice		G 29,223,017	-	-	-	-	-	26,319,224	55,542,241	44,710,517
RÉSERVE GÉNÉRALE POUR PERTES SUR PRÊTS										
Solde au début de l'exercice		G -	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajout durant l'exercice		4,316,839	2,513,182	2,256,262	1,045,869	1,888,142	1,518,837	-	13,539,131	-
Solde à la fin de l'exercice	7	G 4,316,839	2,513,182	2,256,262	1,045,869	1,888,142	1,518,837	-	13,539,131	-
BÉNÉFICES CUMULÉS										
Solde au début de l'exercice		G 347,736,935	16,162,026	66,212,609	11,524,265	11,843,521	7,233,598	-	460,712,954	427,871,500
Virement des soldes de fonds des portefeuilles fermés	3	17,912,240	-	-	-	-	-	-	17,912,240	-
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		(4,316,839)	(2,513,181)	(2,256,262)	(1,045,869)	(1,888,142)	(1,518,837)	-	(13,539,130)	-
Excédent (déficit), net de l'exercice		(47,312,805)	(5,840,383)	(85,310,925)	2,485,675	9,293,257	(298,474)	-	(126,983,655)	50,753,694
Solde à la fin de l'exercice		G 314,019,531	7,808,462	(21,354,578)	12,964,071	19,248,636	5,416,287	-	338,102,409	478,625,194

Voir les notes aux états financiers

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012
(Exprimé en Gourdes haïtiennes)

	Notes	2013							Total 2013	Total 2012
		Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION										
Excédent (déficit), net de l'exercice	G	(47,312,805)	(5,840,383)	(85,310,925)	2,485,675	9,293,257	(298,474)	-	(126,983,655)	50,753,694
Éléments de conciliation de l'excédent (déficit), net de l'exercice aux liquidités provenant des activités d'exploitation:										
Dotation (récupération) pour pertes sur prêts	7	6,589,973	45,681,450	93,854,101	25,242,353	(562,500)	(1,381,940)	-	169,423,437	8,805,799
Effet de change relatif aux provisions pour garanties et pertes sur prêts en dollars US	7	531,573	20,488	14,691	194,701	-	29,925	-	791,378	185,051
Amortissement des immobilisations	10	3,128,568	974,209	-	-	-	-	-	4,102,777	3,323,006
Gain sur ventes d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	(16,670)
Changements dans les éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation:										
Encaissements (décaissements) de prêts, net		(98,395,763)	(340,122,846)	(272,972,141)	(14,872,358)	(15,000,000)	5,493,776	-	(735,869,332)	(367,366,060)
Variations des autres éléments d'actif		(40,977,256)	150,163	863,179	(10,503,070)	(501,002)	242,988	(5,842)	(50,730,840)	2,030,799
Variations des autres éléments de passif		3,182,638	357,510	25,558	(2,100,935)	227,426	-	(394,000)	1,298,197	2,052,403
Transferts interfonds		<u>124,790,004</u>	<u>632,515,198</u>	<u>(711,392,376)</u>	<u>(54,271,627)</u>	<u>6,542,819</u>	<u>(13,663,014)</u>	<u>(6,065)</u>	<u>(15,485,061)</u>	<u>-</u>
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'exploitation		(48,463,068)	333,735,789	(974,917,913)	(53,825,261)	-	(9,576,739)	(405,907)	(753,453,099)	(300,231,978)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT										
(Augmentation) diminution des placements		(198,531,369)	11,845,801	-	-	-	-	-	(186,685,568)	(141,213,105)
Augmentation des participations	8	28,473,844	-	(30,083,960)	-	-	-	-	(1,610,116)	(104,831,800)
Augmentation des garanties sur prêts à payer		8,569	-	-	-	-	-	-	8,569	8,734
Acquisitions d'immobilisations, net		<u>(2,032,950)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(2,032,950)</u>	<u>(9,639,055)</u>
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'investissement		(172,081,906)	11,845,801	(30,083,960)	-	-	-	-	(190,320,065)	(255,675,226)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT										
Subvention reportée		-	(6,645,766)	-	-	-	-	-	(6,645,766)	8,028,127
Augmentation des fonds du Gouvernement Haïtien	17 a	29,213,524	-	-	-	-	-	-	29,213,524	625,734,000
Augmentation d'emprunts		-	-	1,005,001,873	53,825,261	-	9,576,739	-	1,068,403,873	183,055,247
Diminution apport IDA		-	-	-	-	-	-	-	-	(1,268,103)
Fonds transférés	3	(14,027,740)	-	-	-	-	-	-	(14,027,740)	-
Réserve pour fluctuations de taux de change		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10,831,724</u>	<u>10,831,724</u>	<u>10,863,053</u>
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités de financement		15,185,784	(6,645,766)	1,005,001,873	53,825,261	-	9,576,739	10,831,724	1,087,775,615	826,412,324
Augmentation (diminution) des liquidités		(205,359,190)	338,935,824	-	-	-	-	10,425,817	144,002,451	270,505,120
Liquidités au début de l'exercice		383,863,043	89,548	-	-	-	-	312,157,488	696,110,079	490,211,609
Virement de deux fonds	3	31,939,979	-	-	-	-	-	-	31,939,979	-
Incidence de change sur les liquidités		<u>12,300,403</u>	<u>2,112</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10,842,687</u>	<u>23,145,202</u>	<u>(9,521,469)</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	222,744,235	339,027,484	-	-	-	-	333,425,992	895,197,711	751,195,260

Voir les notes aux états financiers

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

30 septembre 2012 et 2011

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS

Le Fonds de Développement Industriel (FDI) est un organisme public, créé par décret présidentiel publié dans le Moniteur du 26 mars 1981. Le domicile légal du FDI est au 12, angle rue Butte et impasse Chabrier, zone réservoir Bourdon, Port-au-Prince, Haïti.

Institution spécialisée de la BRH, la mission du FDI était de promouvoir le développement du secteur industriel privé en mettant à la disposition des entrepreneurs des ressources techniques dans la préparation de projets d'investissement (Assistance technique) et, à travers les banques commerciales et institutions financières non bancaires opérant en Haïti (Intermédiaires Financiers Agréés), des ressources financières nécessaires à la réalisation de projets et au développement des entreprises d'investissement (réescomptes et garanties). Aujourd'hui à la faveur d'une série d'amendements à sa Déclaration Générale de Politiques et Procédures (DGPP) par la BRH, dont la dernière remonte à juin 2005, le FDI intervient directement aussi dans le secteur industriel avec des instruments de financement et de réduction de risque, tels que :

- Réescompte
- Cofinancement direct
- Prêt participatif
- Capital-risque
- Option de cession de créance
- Garantie de crédit
- Autres prêts.

Dans le cadre de ses activités, le FDI obtient du financement de plusieurs bailleurs de fonds comme suit:

BANQUE MONDIALE (IDA)

- Au début des opérations du FDI, l'Association Internationale de Développement (IDA) a effectué une contribution de G 23,830,030 selon les termes de **l'accord de crédit no. 1131 HA, (voir note 18)**.
- Le 2 février 1990, l'État Haïtien a signé **l'accord de crédit no. 2071 HA** avec l'IDA, pour un montant de **DTS 9,100,000** qui comprenait:
 - une contribution supplémentaire à titre de fonds propres
 - une subvention pour la formation et l'assistance technique

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****30 septembre 2012 et 2011****(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)****BANQUE MONDIALE (IDA) (SUITE)**

- un emprunt, libellé en gourdes, à un taux minimum de 8% l'an, payable chaque semestre en 30 versements égaux sur une période de 20 ans, incluant une période de grâce de cinq ans. Selon l'accord de rétrocession, cet emprunt est payable en monnaie locale au taux historique de cinq gourdes pour un dollar US. La différence entre le taux historique et le taux du marché à la date à laquelle l'emprunt a été reçu, est reflétée dans le compte réserve spéciale des fonds propres, selon l'interprétation de l'Accord de Crédit faite par la Direction.

La date de clôture de ce projet a eu lieu le 30 juin 1998. Dans le cadre de cet accord de crédit, le FDI a reçu des contributions totalisant G 68,142,998 reflétées dans le poste Fonds - IDA (**voir note 18**) et un montant de G 11,054,658 comptabilisé initialement à titre d'emprunt. En 2011, ce dernier fut converti en fonds propres (Fonds-IDA) (**voir note 18**).

Dans le cadre des financements octroyés à travers des intermédiaires financiers, sous forme de réescomptes et de prêts syndiqués, avec les fonds du Gouvernement Haïtien et l'IDA, le montant maximum réescomptable par bénéficiaire ultime est de 90% du prêt accordé par l'intermédiaire financier jusqu'à un maximum de \$US 750,000 et de \$US 500,000, respectivement, tandis que les garanties octroyées par le FDI peuvent atteindre un maximum de 65% du montant du prêt, sans toutefois excéder \$US 300,000. Une commission minimum de 2% par année est perçue par le FDI sur le montant de la garantie. Les intermédiaires financiers appliquent les taux d'intérêts du marché local, et le FDI perçoit entre 40% et 70% du taux d'intérêts chargé par l'intermédiaire financier au bénéficiaire ultime.

Le plafond de prêts participatifs est établi à l'équivalent de \$US 500,000 par bénéficiaire ultime, alors que la prise de participation au capital des sociétés ne peut excéder 20% des actions en circulation, jusqu'à un maximum de \$US 300,000 par entreprise d'investissement ou société émettrice.

i) État Haïtien

Au début des opérations du FDI, l'État Haïtien a effectué une dotation initiale de G 5 millions dans le cadre de l'accord **1131 HA** avec l'Association Internationale de Développement (IDA) (**voir note 17**).

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)GOUVERNEMENT HAÏTIENii) Ministère de l'Économie et des FinancesFonds PIRAIC (Programme d'incitation à la reprise des activités industrielles et commerciales)

Dans le cadre du projet PIRAIC, le FDI a reçu du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) des sommes totalisant G 560 millions. Selon les protocoles d'accord signés les 22 décembre 2004 et le 1^{er} octobre 2007, entre le MEF, la BRH et le FDI, ces avances doivent servir ainsi:

- La capitalisation du PIRAIC pour G 243 millions (**voir note 17**).

Selon l'article 5 du protocole d'accord du 18 avril 2012 des ressources de l'ordre \$US 6,000,000 ont été transférées au fonds PIRAIC pour les entreprises formelles.

- Une allocation de G 300 millions pour des volets spécifiques:
 - G 250 millions de ce montant étaient disponibles pour le volet "**Allègement des charges fiscales et allègement temporaire des charges financières**" en vue de venir en aide au secteur des affaires en général et aux entreprises victimes d'actes de vandalisme durant les événements survenus en Haïti durant la période de décembre 2003 à mars 2004 en particulier.
 - Dans une correspondance en date du 17 février 2009, le MEF a mis officiellement fin à ce volet. Simultanément le MEF a autorisé le FDI à considérer un solde de G 10 millions comme frais de gestion de ce volet.
 - G 50 millions de ce montant ont été alloués au:

Crédit aux entreprises formelles consistant à suppléer à l'insuffisance des ressources financières des entreprises de la zone de Cité Soleil appartenant aux secteurs priorités, notamment celles dont la capacité d'endettement a été défavorablement affectée par la situation d'insécurité qui a prévalu pendant plus de trois ans. Plusieurs types d'instruments de financement seront utilisés, selon les besoins.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)

Fonds PIRAIC (Programme d'incitation à la reprise des activités industrielles et commerciales) (suite)

Micro-crédit dont l'objectif est d'alimenter en ressources appropriées les institutions de micro-crédit éligibles et opérant dans la zone de Cité Soleil, en les capitalisant et en leur fournissant l'assistance technique nécessaire, en vue de leur permettre de mieux desservir les différents segments du marché défavorisés par les pratiques en vigueur. Les fonds seront octroyés sous forme des prêts à moyen terme à des institutions de micro-crédit, à des fins de sous-prêts à des micro-entreprises de la zone cible.

- G 17 millions dont G 10 millions ont été mis à la disposition du FDI en 2004 pour de l'assistance technique visant à aider les entreprises s'y qualifiant à préparer leur plan d'affaires à soumettre à leur banque, en vue d'obtenir le financement requis, et dont G 7 millions reçus en 2007 pour des frais de fonctionnement et d'assistance pour les activités crédit et micro-crédit.

Les sommes récupérées par le FDI dans le cadre de ces deux composantes serviront à renforcer les fonds propres du FDI destinés au financement de ses activités régulières de crédit à l'industrie.

Tout montant non utilisé par le projet PIRAIC sera à remettre au MEF. Les intérêts gagnés par le FDI, relatifs à ce programme, demeurent la propriété du FDI.

Fonds PROFITEX

Selon un protocole d'accord en date du 31 août 2012, une réallocation des ressources de l'ex-fonds Prêt-Mangue a été faite à un nouveau programme baptisé « Financement des Infrastructures Touristiques et des Exportations (PROFITEX) ». Le coût initial du programme est de \$US 10 millions incluant les \$US 4.6 millions antérieurement reçus par le Fonds Prêt-Mangue.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, des montants de \$US 1,600,000 (G 68,379,780) et de \$US 2,000,000 (G 84,644,400) ont été reçus respectivement le 18 février 2013 et le 28 septembre 2012 du Gouvernement Haïtien et comptabilisés comme emprunt subordonné.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)

Fonds PROFITEX (suite)

L'objectif de ce programme consiste à financer les investissements et le besoin en fonds de roulement des entreprises opérant dans le secteur des infrastructures touristiques à un titre ou à un autre, et dans le secteur des exportations des produits utilisant les matières premières locales, notamment des produits agricoles assimilés.

Les financements octroyés par le FDI, dans le cadre du Fonds PROFITEX peuvent porter deux types d'intérêts comme les prêts participatifs:

- Un intérêt fixe dont le taux ne peut être inférieur au plus fort taux sur les dépôts à terme en dollars américains, ni supérieur au taux de base bancaire sur les prêts en dollars, tel que publié par la BRH;
- Un taux variable établi sur la base d'un indicateur de performance négocié à l'avance.

L'ex Fonds Prêt-Mangue était ainsi:

Un montant de \$US 4.6 millions a été reçu du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) au cours de l'exercice 2008 sous forme d'emprunt subordonné. Selon le protocole d'accord signé le 16 octobre 2007, l'objectif de cet emprunt est la recapitalisation, sous forme de prêt participatif jusqu'à hauteur de \$US 800 milles par entreprise, des entreprises qui ont été interdites temporairement d'exportation des mangues haïtiennes vers les États-Unis d'Amérique suite au problème de mouches affectant la production exportable. Cet emprunt est remboursable sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) jusqu'à hauteur des montants en principal recouvrés des bénéficiaires.

Les prêts participatifs octroyés sont porteurs d'intérêts fixes et variables. À partir de 2013, le FDI reçoit à titre de rémunération pour ses services d'analyse et de gestion de dossiers, 40% des intérêts perçus ; les autres 60% sont versés au MEF. En 2012, le FDI recevait l'intégralité des intérêts fixes et 50% des intérêts variables perçus, alors que les autres 50% étaient versés au MEF.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)****GOUVERNEMENT HAITIEN (SUITE)****ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)****Fonds FCEST (suite)**

Le 4 juillet 2009, un protocole d'accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la création du Fonds de Crédit à l'Enseignement Supérieur et Technique (FCEST) dans le cadre d'un programme de financement aux établissements privés d'enseignement supérieur et technique reconnus d'utilité publique. Ce programme est financé à partir de ressources du Trésor Public sous forme de dotation au capital du FDI: G 100,000,000 en 2009 et G 65,000,000 en 2010 pour un total de G 165,000,000 (**note 17**).

Les ressources initiales du programme comprenaient:

- Une dotation aux fonds propres de G 100 millions
- Des apports à titre de prêts, ou de dons ou de dotations aux fonds propres d'autres bailleurs de fonds nationaux et internationaux
- Une affectation jusqu'à 10% des résultats nets annuels et non restreints des autres programmes du FDI.

Les prêts participatifs dans le cadre de ce programme ne pourront être couverts que par des garanties réelles, ayant une valeur marchande représentant au moins 100% du prêt et une valeur prudentielle de 50%, conformément à la Circulaire 87 de la BRH. Le montant maximum d'un prêt participatif est de G 120 millions et sa durée ne pourra pas excéder 10 ans, avec prolongation additionnelle de cinq ans, au besoin.

Fonds gérés**FOREVIMAP**

Le 16 août 2010, un protocole d'accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la mise en place d'un programme "Fonds de Recapitalisation des Commerçants du Marché du Port" (FOREVIMAP) victimes de l'incendie survenu dans la nuit du 25 au 26 avril 2010. Ce programme comprend trois composantes: Subvention, Refinancement et Garantie. La gestion des composantes Refinancement et Garantie a été confiée au FDI. Ces composantes sont financées à partir des ressources du Trésor Public.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)

Fonds gérés (suite)

FOREVIMAP (SUITE)

Les ressources de ces composantes comprennent:

- Pour le Refinancement, un budget de G 77 millions alloué au FDI sous forme de crédit à son compte courant à la BRH, au profit des 303 bénéficiaires pour le rachat de leurs dettes envers les institutions bancaires et de microfinance, jusqu'à concurrence de G 72,489,941. La différence a servi au financement des premières dépenses de mise en œuvre de ces opérations.
- Pour la Garantie, le budget sera fixé par le MEF et notifié au FDI après la mise en œuvre de la composante Refinancement.

SONAPI

Dans le cadre de la participation au Programme de Remise en État de l'Infrastructure de Base (PREIEB), dont le contrat de prêt no. 1493/SF-HA a été signé le 3 novembre 2003 et ratifié le 3 décembre 2003 par le Parlement Haïtien, le MEF a signé un protocole d'accord le 14 juillet 2010 avec le FDI et la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI).

Ce protocole définit les obligations de la SONAPI et du MEF dans le cadre du financement de la Phase I du plan d'expansion du Parc Industriel Métropolitain (PIM) qui a quasiment atteint la saturation, à partir des ressources du prêt no. 1493/SF-HA géré par l'Unité Technique d'Exécution (UTE), et établit les procédures qui s'appliqueront pendant l'exécution de cette phase.

Le rôle du FDI est de gérer pour le MEF les fonds alloués à la SONAPI dont les activités de mise en œuvre de la Phase I du plan d'expansion du PIM se chiffrent à \$US 3,500,000.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAITIEN (SUITE)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)

SONAPI (SUITE)

Le financement accordé à SONAPI constitue un prêt amorti sur 180 mensualités consécutives avec un délai de grâce de 12 mois commençant à courir le 1^{er} juillet 2011. Le premier versement se fera le 31 juillet 2012 avec un taux d'intérêts de 2% à partir de la fin du délai de grâce. Les versements au titre de principal et intérêts se feront à l'ordre du FDI.

Fonds de Capitalisation/Recapitalisation (FCR) des MPME

Le 18 avril 2012, le FDI a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) par lequel il s'engage à administrer des fonds qui lui seront fournis par le MEF en vue de financer le crédit Micro Petite Moyenne Entreprise (MPME) dans le cadre du programme de capitalisation/recapitalisation. Le 5 juin 2012, ce protocole d'accord fut modifié par l'Avenant no. 1, tel que décrit ci-dessous.

L'accord est signé pour une période de 10 ans renouvelable.

Ce programme comprend deux composantes:

- Une composante «crédit aux MPME Formelles » qui consiste à financer les MPME légalement reconnues.
- Une composante « Microcrédit » qui consiste à alimenter certaines institutions de microcrédit en vue de leur permettre de mieux desservir les segments du marché défavorisés par les pratiques en vigueur.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)

Fonds de Capitalisation/Recapitalisation (FCR) des MPME (suite)

COMPOSANTE FCR-MPME - \$US 9,500,000 (SUITE)

Les ressources de ce programme comprennent \$US 15,500,000 répartis ainsi:

- Pour le financement de nouvelles PME, un budget de \$US 6 millions servant à donner l'accès au crédit aux MPME formelles des secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie et à financer les projets viables de création de nouvelles PME.
- Pour le Microcrédit, un budget de \$US 3 millions a été alloué.

Ces \$US 9 millions (G 375,440,400) (**voir note 17**) ont été enregistrés aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

- De plus une enveloppe de \$US 500,000 est destinée à l'acquisition de matériels et équipements additionnels pour le FDI, tels que véhicules, ordinateurs, logiciels, etc... Ces \$US 500,000 furent traités comme subvention d'assistance technique (**voir note 14**) dont une partie fut reportée.

COMPOSANTE PIRAIC - \$US 6,000,000

- Pour le financement de nouvelles PME, un budget de \$US 6 millions (G 250,293,600) (**voir note 17**) servant à donner l'accès au crédit à des entreprises formelles autres que les MPME dans des secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie et à financer les projets viables de création de nouvelles PME. Cette somme a été enregistrée aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)****GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)****ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)****Fonds de Récapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)**

Le 9 novembre 2012, le FDI a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un nouveau programme intitulé "Fonds de Recapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)".

L'objet du protocole d'accord est de fournir au FDI les moyens financiers nécessaires en vue d'instituer un fonds de recapitalisation des entreprises haïtiennes au moyen de prise de participation directe et de l'insertion de ce fonds au PIRAIC. Ce fonds doit permettre de suppléer à l'insuffisance des ressources financières des entreprises des 10 départements géographiques du pays et des secteurs prioritaires.

Selon les termes de ce protocole d'accord, le FDI:

- pourra participer directement dans le capital des sociétés. Le FDI ne pourra détenir la majorité absolue des actions d'une société et son apport à titre de capital ne pourra excéder l'équivalent de US\$ 25 millions. Tout investissement excédant ce montant devra être préalablement approuvé par écrit par le Ministère de l'Économie et des Finances.
- Ne pourra pas participer au capital d'une société dont plus de 67% des actions sont contrôlées par les membres d'une même famille.
- Ne pourra pas participer au capital d'entreprises industrielles et des services auxiliaires à l'industrie. Toutefois, le FDI pourra dans le cadre du PIRAIC, rechercher l'accès à d'autres sources de financement nationales et internationales, ou utiliser ses excédents d'exploitation, en vue de participer à la capitalisation d'institutions financières non bancaires spécialisées dans le financement d'entreprises et dans le renforcement du secteur financier y compris le secteur bancaire, notamment: les sociétés de leasing, d'affacturage, les sociétés de gestion de patrimoine et les banques de développement ne recevant pas de dépôt.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)****GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)****ii) Ministère de l'Économie et des Finances (suite)****Fonds de Récapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH) (suite)**

- Ne pourra prendre qu'une participation minoritaire d'une société. Cependant, dans le cas d'une société en création, ou nouvellement formée, le FDI pourra détenir une majorité d'actions, en attendant la libération totale des actions autorisées ou l'ouverture du capital à d'autres actionnaires.

La durée de la participation du FDI dans le capital d'une société anonyme est limitée à 10 ans. À l'expiration de ces 10 années, les actions du FDI devront être rachetées par la société émettrice ou converties en dettes aux conditions du marché. Cependant, la participation du FDI au capital d'institutions financières non bancaires pourra être permanente.

Le présent protocole d'accord est conclu pour une période de 12 ans renouvelable à partir de la date de signature. À l'issue de cette période, les termes et conditions du contrat peuvent être revus par les deux parties afin de tenir compte du nouvel environnement économique, légal et réglementaire du moment.

Toutefois si, pour une raison quelconque, le programme devrait prendre fin, le FDI serait obligé de rembourser intégralement au MEF, les capitaux et leurs bénéfices confiés à sa gestion dans le cadre du protocole d'accord.

Le montant de l'enveloppe mobilisé par l'UCP du MEF en faveur du FDI dans le cadre de ce protocole d'accord est de G 1,027,094,225 (US\$ 24,000,000) (**note 16**).

Dans le but de permettre à un plus grand nombre de PME de pouvoir bénéficier des opportunités offertes par ce programme, les deux parties ont décidé de modifier certaines clauses du présent protocole d'accord, ainsi:

- Le FDI est dûment autorisé, d'office, à apporter à titre d'actionnaire dans une société anonyme, l'équivalent de G 25 millions et cette valeur, en aucun cas, ne devra dépasser 49% du capital émis et payé par la société émettrice. Tout dépassement, ne serait-ce que temporaire, de ce montant devra préalablement être approuvé par le MEF.
- Chaque prise de participation du FDI fera l'objet d'un contrat spécifique de participation, dont les termes ne devront en aucune façon, être en contradiction avec les dispositions du protocole d'accord et de ses avenants.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)

GOUVERNEMENT HAITIEN (SUITE)

iii) Fonds de garantie partielle de crédit (FGPC)

Le 9 octobre 2010, un accord de financement non remboursable 2416/GR-HA de \$US 20 millions a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour la réalisation du « Programme de Mise en Place d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit pour le Développement des Entreprises ».

Le 7 janvier 2011, un accord de cofinancement H630-0-HT de \$US 2.5 millions (G 100,635,000) (**voir note 18**) a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Mondiale - International Développement Association (IDA) dans le cadre de l'accord décrit ci-dessus.

Le 23 septembre 2011, un second accord de financement non remboursable GRT/HR-12410-HA a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement en vertu duquel il est prévu des ressources additionnelles en temps opportun en complément à la contribution de la BID pour l'exécution complète et ininterrompue du programme. Ces ressources additionnelles proviendront du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) jusqu'à concurrence de \$US 12.5 millions. Le FRH est géré par la Commission Intérimaire de Reconstruction d'Haïti (CIRH) créée après le séisme du 12 janvier 2010. Les activités de la CIRH sont présentement assurées par le Ministère du Plan.

L'exécution du Programme pour un montant total de \$US 35.0 millions sera réalisée par le Bénéficiaire, la République d'Haïti, par l'intermédiaire du FDI dénommé Organisme d'Exécution.

L'objectif du Programme est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif haïtien qui a été affecté par le séisme du 12 janvier 2010, en particulier des entreprises qui sont encore viables. L'objectif pourra être atteint grâce à la création d'un fonds de garantie partielle de crédit qui permettra à ces entreprises de restructurer les prêts bancaires qu'elles ne peuvent pas acquitter, et pour éviter leur mise en liquidation en facilitant l'accès continu au financement pour leur reconstruction et leur fonctionnement.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)iii) Fonds de garantie partielle de crédit (FGPC) (suite)

Pour atteindre l'objectif ci-dessus décrit, le Programme comporte deux composantes: Financement de garanties partielles de crédit (FGPC) de \$US 34 millions; et Assistance technique à l'Organisme d'Exécution de \$US 1.0 million.

La première composante fournira des ressources au Fonds pour lui permettre d'octroyer des garanties partielles de crédit pour les prêts éligibles: émission de garanties pour restructurer les prêts de moins de \$US 1.0 million et les plus grands prêts de plus de \$US 1.0 million.

La seconde composante apportera une assistance technique à l'Organisme d'Exécution en vue de renforcer sa capacité institutionnelle d'exécuter le Programme.

Le coût total du Programme est estimé à \$US 35 millions répartis ainsi:

(US\$ millions)

BID	\$	20.0
IDA		2.5
FRH - État Haïtien		<u>12.5</u>
	\$	<u>35.0</u>

Les montants seront décaissés en dollars US à l'exception de la contribution du FRH - État Haïtien, qui sera décaissée en gourdes haïtiennes.

Le premier décaissement de la contribution des bailleurs, soit les \$US 5 millions (G 201,294,000) (**voir note 18**) de la BID, a été subordonné, en plus des conditions stipulées à l'article 3.01 des Normes Générales, aux conditions suivantes:

- La signature et l'entrée en vigueur d'un accord de rétrocession entre le Ministère de l'Économie et des Finances et le FDI, désignant le FDI comme l'Organisme d'Exécution.
- L'entrée en vigueur du Manuel d'Opérations du Programme, avec l'accord préalable de la BID.
- Le recrutement d'un conseiller pour appuyer le FDI dans l'exécution du Programme.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION ET ACTIVITÉS (SUITE)GOUVERNEMENT HAÏTIEN (SUITE)iii) Fonds de garantie partielle de crédit (FGPC) (suite)

Les autres décaissements se feront de la façon suivante:

- Les décaissements pour la Composante I s'effectueront en tranches sur demande du FDI sous réserve de l'accord préalable de l'Agent Fiduciaire. Chaque tranche sera calculée de façon à couvrir le montant propre garanti par le Fonds à un moment donné plus 25% de marge de couverture pour faciliter les opérations. Le premier décaissement de \$US 5 millions de la BID susmentionné a été effectué en mars 2011 pour couvrir les premières opérations du Fonds.
- Les décaissements pour la Composante II s'effectueront sur demande du FDI qui respectera le calendrier de paiement du consultant et d'autres coûts d'exploitation.

Le FGPC a clôturé le 31 octobre 2011. Ainsi, aucune nouvelle émission de lettre de garantie n'est à prévoir dans le cadre du programme actuel. Des discussions sont en cours avec les bailleurs de fonds en vue d'utiliser les ressources disponibles du FGPC à d'autres fins.

En date du 30 octobre, 2013, les montants suivants furent remboursés à la BID:

		US\$	HTG
Fonds BID	US\$	3,248,780	G 130,791,984
Subvention reportée		<u>112,761</u>	<u>4,762,022</u>
	US\$	3,361,541	G 135,554,006

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERSa) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de FDI sont préparés selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par la Direction Générale en date du ----- août 2014.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont présentés sur la base du coût historique.

c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont présentés en gourdes haïtiennes, la monnaie fonctionnelle du FDI.

d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 7	Prêts -provisions pour pertes sur prêts et pour garanties sur prêts
Note 8	Amortissement et valorisation des immobilisations.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans ces états financiers et à tous les fonds. Certains montants comparatifs ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation de l'exercice 2013.

Au 30 septembre 2013, les fonds Microcrédit et Crédit Spécial ont été virés au fonds de Crédits et Garanties. Le peu d'activités de ces fonds et leur faible importance relative (voir l'état de l'évolution des fonds propres) justifient cette mesure.

Ces états financiers sont présentés en différents fonds comme suit:

- **Le Fonds de Crédits et Garanties – Accords 1131 HA et 2071 HA** regroupe les prêts réescomptés (IDA/BRH), les cofinancements, les prêts participatifs et autres prêts, les prises de participation directe, les garanties et toutes autres formes de financement octroyées dans le cadre des accords de crédit **1131 HA et 2071 HA** et de la Déclaration Générale des Politiques et Procédures du FDI. Il regroupe également les capitaux reçus de l'IDA et du Gouvernement Haïtien dans le cadre des Accords susmentionnés ainsi que les revenus d'intérêts et provisions sur prêts. Il comprend enfin l'ensemble des liquidités, des revenus y afférents, des frais de fonctionnement, des immobilisations du FDI et des comptes d'actif et de passif liés à l'exploitation normale du FDI.
- **Le Fonds de Capitalisation/Recapitalisation des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (FCR-MPME)** regroupe toutes les activités de financement permettant l'accès au crédit aux micros, petites et moyennes entreprises formelles des secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie ainsi qu'à financer les projets viables de création de nouvelles PME.
- **Le Fonds PIRAIC** regroupe toutes les activités financières relatives à différents programmes, tel que décrit à la **note 1 (ii)**.
- **Le Fonds PROFITEX** consiste à financer les investissements et le besoin en fonds de roulement des entreprises opérant dans le secteur des infrastructures touristiques, et dans le secteur des exportations des produits utilisant les matières premières locales notamment des produits agricoles assimilés.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

- **Le Fonds FCEST** regroupe toutes les activités de financement des établissements d'enseignement supérieur et technique qui satisfont aux critères d'éligibilité.
- **Les Fonds Gérés** regroupent des activités financières de FOREVIMAP et de SONAPI, tel que décrit à la **note 1 (ii)**.
- **Le Fonds de Garantie Partielle de Crédit (FGPC)** regroupe des activités de garanties financières relatives au programme de réhabilitation du secteur productif haïtien qui a été affecté par le séisme du 12 janvier 2010. Ce fonds permet aux entreprises éligibles de restructurer les prêts bancaires dont elles ne peuvent pas s'acquitter et de leur donner accès au financement dont elles ont besoin.

a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats. Cependant, au niveau du Fonds FGPC, conformément à l'accord de financement, les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à la réserve pour fluctuations de taux de change, une composante des fonds propres et sont exclus des résultats du FDI. Ce traitement comptable n'est pas conforme aux IFRS et donne lieu à une restriction au rapport de vérificateurs.

Les transactions effectuées en dollars US sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

b) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH et à d'autres banques.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****c) Placements**

Les placements sont composés de dépôts à terme locaux que la Direction a l'intention et la capacité de garder jusqu'à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur autre que temporaire. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers lorsqu'applicables.

d) Prêts

Les prêts initiés par le FDI sont comptabilisés au coût amorti. Les principales catégories de prêts sont:

- Les prêts aux intermédiaires financiers comprenant: des réescomptes et des micro-crédits institutionnels octroyés à travers des intermédiaires financiers approuvés par la Banque Centrale. Ces prêts incluent des prêts subordonnés qui sont des prêts en vrac faits à des intermédiaires financiers, à des fins de sous- prêts à des entreprises d'investissement éligibles. La principale caractéristique d'un tel prêt est l'indexation des paiements de principal et d'intérêts sur la performance de l'intermédiaire financier en matière de recouvrement des sous- prêts octroyés à partir des ressources des prêts subordonnés. Chaque remboursement relatif au prêt subordonné est une fraction des paiements effectivement reçus des bénéficiaires ultimes.
- Les cofinancements qui sont des prêts effectués conjointement par le FDI et une institution financière. En plus du risque de crédit assumé par le FDI sur sa portion du prêt, il arrive que le FDI garantisse contre rémunération, la portion du prêt effectué par l'institution financière avec laquelle il s'est associé.
- Les prêts participatifs sont des prêts directs dont la rémunération est partiellement indexée à certains indicateurs de performance du bénéficiaire, tels que: le chiffre d'affaires, le bénéfice net, la marge brute d'autofinancement, etc...

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d) Prêts (suite)

- Les autres prêts sont des prêts initiés uniquement par le FDI selon des termes et taux d'intérêts qui se retrouvent sur le marché financier en Haïti.
- Le microcrédit institutionnel du fonds PIRAIC est un instrument spécialement conçu pour les institutions de microfinance qui acceptent d'être soumises à un examen de la part du FDI et qui par la suite, signent un accord spécial de participation avec le Fonds. Ces institutions peuvent obtenir un réescompte ou un prêt subordonné, en vue de financer leurs activités de microfinance.

Les prêts non productifs sont ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Les prêts non productifs sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice lorsque les versements du capital et de l'intérêt sont à jour et que la Direction n'a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts sont classés comme restructurés lorsque, d'un commun accord, le FDI et l'intermédiaire financier acceptent de modifier certaines des dispositions suite, principalement, à la détérioration de la situation financière du bénéficiaire ultime. Lorsqu'un prêt est restructuré, il y a un moratoire d'une durée variant de trois mois à un an sur les remboursements de capital. Cependant, les intérêts sur les prêts restructurés continuent d'être comptabilisés. Les prêts restructurés redeviennent courants lorsque la période de moratoire est terminée.

Les garanties sont payées et les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur prêts radiés ou provisionnés à 100% sont imputées à la provision y relative.

Le FDI peut accorder, à la demande de l'intermédiaire financier, une garantie. À cet effet, le FDI maintient un compte de provisions pour garanties sur prêts, montré au passif, pour les portefeuilles pour lesquels il octroie des garanties, lorsque les circonstances indiquent que cette garantie devra être honorée par le FDI.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****d) Prêts (suite)**

Conformément à IAS no. 39, le FDI établit une provision spécifique pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que: les conditions avec les bailleurs de fonds, les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI. Les risques de pertes sur prêts sur les autres catégories de prêts sont assurés par le FDI. Ainsi:

- Le risque de pertes sur des prêts réescomptés non garantis est supporté par les intermédiaires financiers.
- Les risques de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre du Fonds FCR-MPME financé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est assumé par l'apport en capital de ce dernier.
- Le risque de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre des programmes **PIRAIC** financés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est assumé en partie par l'apport en capital de ce dernier et en partie par l'emprunt subordonné du MEF pour le programme FREH.
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds PROFITEX** est couvert par l'emprunt subordonné du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds FCEST** est couvert par l'apport en capital accordé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les emprunts futurs qui seront octroyés par ce dernier.
- Le risque de pertes sur les prêts des **Fonds Gérés - FOREVIMAP** est couvert par les emprunts subordonnés du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le FDI considère que les soldes des deux comptes de provision précités sont suffisants pour absorber les pertes constatées qui seront encourues sur ces portefeuilles de prêts.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d) Prêts (suite)

Ces comptes de provisions sont augmentés par les provisions pour garanties et pertes sur prêts imputées à l'état des résultats, et réduits par les paiements de garantie et les radiations, net des recouvrements et, pour les provisions pour garanties, de l'effet de change relatif aux soldes en dollars US.

À partir de 2013, le FDI a décidé d'enregistrer aux fonds propres une provision de nature générale calculée sur les prêts pour lesquels une provision spécifique n'est pas requise, dans la rubrique "Provision générale pour pertes sur prêts." Cette provision est défalquée des bénéfices cumulés.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeuble	5%
Véhicules	20% et 33%
Équipement de bureau	10%
Matériel de bureau	20 et 50%
Matériel informatique	33%
Matériel de communication	33%
Améliorations locatives	20%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses majeures d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées alors que les frais d'entretien et de réparations sont imputés aux frais d'exploitation.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

f) Garanties

Les garanties initiées par le FDI sont comptabilisées à leur valeur nominale et seront amorties au même rythme que les prêts sous-jacents.

Conformément à IAS no. 39, le FGPC établit une provision pour garanties à payer lorsqu'une institution financière justifie que l'un de ses prêts garantis par le FGPC n'est plus récupérable. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI.

Des revenus de commissions au taux annuel de 1.5% du montant de la garantie sont perçus par le FGPC. Ces commissions sont ensuite transférées au FDI comme frais de gestion.

g) Placements en immobilier

Les placements en immobilier sont constitués de terrains et d'immeubles détenus par le FDI pour une période et une utilisation indéterminée. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40. Ces placements en immobilier doivent être présentés à juste valeur et, pour ce fait, la législation haïtienne en vigueur exige trois évaluations de chaque bien par des experts indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats. Les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état des résultats.

h) Subvention reportée

Le solde de la subvention reportée au bilan représente la portion reçue en assistance technique moins la portion utilisée qui est présentée en subvention d'assistance technique à l'état des résultats. Cette subvention sera enregistrée comme revenu au fur et à mesure que les dépenses y relatives seront encourues.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Emprunts subordonnés

Les emprunts sont comptabilisés au coût.

L'emprunt MEF-FOREVIMAP ne porte pas d'intérêts et, étant donné que les actifs qu'il finance ne portent pas d'intérêts, il n'a pas été ajusté à leur juste valeur.

L'emprunt subordonné MEF-Fonds PROFITEX porte un taux d'intérêts variable inférieur à celui du marché. L'emprunt a été enregistré à sa juste valeur. Les pertes sur prêts encourues par ce fonds sont portées en réduction de l'emprunt.

j) Impôts sur le revenu

Le Fonds de Développement Industriel en tant qu'organisme public est exonéré des impôts sur le revenu et des autres taxes.

k) Fonds de compensation

Le fonds de compensation a pour objectif d'aider les employés du FDI à faire face à des urgences familiales et professionnelles; le solde de ce fonds est placé dans un compte épargne-chèque porteur d'intérêts dans une banque locale. Les employés contribuent 3% de leur salaire au fonds de compensation et le FDI contribue 9%.

De plus, les employés peuvent contribuer au-delà de 3% de leur salaire, toutefois sans contribution équivalente du FDI. Une fois par année, les employés peuvent effectuer un retrait représentant 80% de leur avoir acquis.

La contribution de l'employeur est irrévocablement gagnée par l'employé sur une période de cinq ans par tranche de 20% par année de service.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

l) Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts et les placements.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Direction, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Les dépenses d'intérêts sont comptabilisées selon les modalités des différents emprunts (**voir note 3h**).

m) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur en date du 30 septembre 2013. Elles n'ont pas été prises en considération au niveau de la préparation de ces états financiers du FDI et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important au niveau de ces états financiers.

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation du FDI.

Parmi les risques financiers que le FDI doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché qui incluent les risques de change et de taux d'intérêts.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'appréciation par la Direction des principaux risques du FDI est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités peut se matérialiser dans la mesure où le FDI ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger les fonds propres.

Pour gérer ce risque, la Direction du FDI assure une surveillance quotidienne des liquidités et porte une attention particulière aux échéances des placements et des emprunts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds.

Elle porte une attention particulière aux projets approuvés en attente de décaissement et aux garanties en circulation que l'institution peut être amenée à payer à tout moment suite à une défaillance du bénéficiaire ultime. Le Département Financier et Administratif assure une gestion prudente des excédents temporaires de liquidités, en les investissant dans des dépôts rémunérés dont la durée varie de un à six mois.

Les dates d'échéance des autres éléments de passif, des emprunts et des avances du Gouvernement Haïtien du FDI étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2013

		1 à 30 jours	31-60 jours	61-365 jours	Plus d'un an	Total
Autres éléments de passif	G	2,605,400	1,014,039	4,645,574	12,014,065	20,279,078
Subvention reportée		-	-	-	11,231,344	11,231,344
Emprunts subordonnés		-	-	1,005,001,873	549,412,700	1,554,414,573
Dû à d'autres fonds		(79,516,090)	(2,555,409)	1,395,089,101	432,508,863	1,745,526,465
Garanties sur prêts à payer		-	-	-	1,867,610	1,867,610
	G	(76,910,690)	(1,541,370)	2,404,736,548	1,007,034,582	3,333,319,070

30 septembre 2012

		1 à 30 jours	31-60 jours	61-365 jours	Plus d'un an	Total
Autres éléments de passif	G	2,981,262	-	2,418,325	14,087,728	19,487,315
Subvention reportée		-	8,324,920	-	9,552,190	17,877,110
Emprunts subordonnés		84,644,400	-	116,279,286	285,087,014	486,010,700
Dû à d'autres fonds		496,164,953	(3,907,153)	73,252,989	75,602,782	641,113,571
Garanties sur prêts à payer		-	-	-	2,015,168	2,015,168
	G	583,790,615	4,417,767	191,950,600	386,344,882	1,166,503,864

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit du FDI. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière du FDI.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

		2013	2012
Liquidités: (note 5)			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	426,088,944	696,612,061
Dépôts à d'autres banques		<u>469,081,267</u>	<u>54,537,964</u>
		895,170,211	751,150,025
Placements:			
Placements (note 6)		493,229,196	306,543,628
Intérêts à recevoir sur placements		<u>701,487</u>	<u>71,534</u>
		493,930,683	306,615,162
Crédit:			
Prêts (note 7)		2,260,842,612	1,527,504,650
Intérêts à recevoir sur prêts		5,790,486	13,561,300
Commissions à recevoir		<u>550</u>	<u>532</u>
		2,266,633,648	1,541,066,482
Autres actifs			
À recevoir d'un intermédiaire financier (note 12)		<u>2,929,446</u>	<u>2,929,446</u>
Total des actifs financiers	G	3,658,663,988	2,601,761,115

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****i) Liquidités**

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que le FDI considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2013 et 2012, 48% et 96% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale et à la BNC.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

Le FDI considère les dépôts à terme qu'il détient comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces dépôts n'excède pas six mois et le FDI est confiant que les émetteurs honoreront leurs engagements dans les délais.

iii) Crédit

Le FDI assume deux types de risque de contrepartie: un risque bancaire et un risque-entreprise.

Le risque bancaire est lié au fait que la défaillance d'une banque ou de tout autre intermédiaire financier du fonds le mette dans l'impossibilité de recouvrer ses créances (réescomptes) entraînant des pertes importantes pour l'institution. Dans le but de réduire ce risque, le FDI a fait insérer par la BRH, dans la Déclaration Générale de Politiques et Procédures, une clause d'action oblique, l'habilitant à poursuivre le client de la banque défaillante dont le prêt a fait l'objet d'une opération de réescompte du FDI.

Le risque-entreprise est lié au fait qu'un bénéficiaire ultime de la garantie du FDI, ou d'un cofinancement, ou d'un prêt participatif ou encore d'un prêt subordonné est défaillant, et que le FDI est obligé de payer à une banque le montant de la garantie ou de radier sa créance sur un débiteur défaillant. Ce risque est géré en amont et en aval, par une évaluation approfondie du projet candidat à la garantie du FDI, ou sollicitation d'un financement direct de ce dernier par un suivi régulier de l'entreprise bénéficiaire pendant et après l'exécution du projet financé, et par une assistance technique ponctuelle aux bénéficiaires.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****iii) Crédit (suite)**

Ce risque est géré au FDI par un Comité de Crédit. Le Comité a pour objectif de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le FDI assure un suivi rigoureux et systématique de son portefeuille de prêts par différents mécanismes et politiques, et se penche tout spécialement sur des comptes à problèmes ou présentant des signes avant-coureurs de dégradation. Les politiques dont le FDI s'est dotée en matière de gestion du risque de crédit, et qui sont contenues dans son manuel de crédit, contribuent à une juste appréciation des différents aspects des risques.

iv) Autres actifs

Le FDI considère comme nul le risque de perte sur les autres actifs financiers.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des principaux actifs financiers du FDI est 100% en Haïti.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif du FDI est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises étrangères et le volume du passif libellé dans la même monnaie.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)i) Risque de change (suite)

Les positions nettes de change du FDI étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2013

		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités	G	499,005,861	396,191,850	895,197,711
Placements		220,000,000	273,229,196	493,229,196
Prêts, net		1,236,822,276	777,895,857	2,014,728,133
Autres actifs		<u>1,299,860,433</u>	<u>460,226,394</u>	<u>1,760,086,827</u>
Total des actifs financiers		3,255,698,570	1,907,543,297	5,163,241,867
Garanties sur prêts à payer		1,603,778	263,832	1,867,610
Subvention reportée		4,790,168	6,441,176	11,231,344
Emprunts		1,077,029,462	477,385,111	1,554,414,573
Autres passifs		<u>1,292,903,003</u>	<u>472,902,540</u>	<u>1,765,805,543</u>
Total des passifs financiers		2,376,326,411	956,992,659	3,333,319,070
Actifs, net	G	879,372,159	950,550,638	1,829,922,797

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en US convertis résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 21.7 millions, selon le cas.

30 septembre 2012

		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités	G	61,707,100	689,488,160	751,195,260
Placements		43,640,637	262,902,991	306,543,628
Prêts, net		807,542,831	641,863,669	1,449,406,500
Autres actifs		<u>541,280,338</u>	<u>114,682,646</u>	<u>655,962,984</u>
Total des actifs financiers		1,454,170,906	1,708,937,466	3,163,108,372
Garanties sur prêts à payer		2,015,168	-	2,015,168
Subvention reportée		4,790,168	13,086,942	17,877,110
Emprunts		72,027,589	413,983,111	486,010,700
Autres passifs		<u>545,190,054</u>	<u>115,410,832</u>	<u>660,600,886</u>
Total des passifs financiers		624,022,979	542,480,885	1,166,503,864
Actifs, net	G	830,147,927	1,166,456,581	1,996,604,508

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en US convertis résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 27.6 millions, selon le cas.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)i) Risque de change (suite)

Les taux de change du dollar US par rapport à la gourde étaient comme suit:

Aux 30 septembre:

	2013	2012
Dollar US	43.7429	42.3222

ii) Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, la situation nette du FDI. Il correspond au risque que les dépenses d'intérêts soient supérieures au revenu d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'amplitude et du sens de variation des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers. Ce risque se manifeste lorsque, aux dates de modification des taux, les échéances des entrées et des sorties de fonds en capital et intérêts ne concordent pas.

L'exposition du FDI est relativement faible, pour les raisons qui tiennent à la prédominance des fonds propres (40% en 2013 et 65% en 2012) dans la structure des ressources et à la fixité du taux d'intérêts sur les dettes financières du Fonds. En effet, les dettes financières du FDI portant intérêts totalisent 25% en 2013 et 8% en 2012 de ses ressources, et ce, à un taux maximal de 8% l'an.

Le taux d'intérêts chargé par le FDI sur les opérations de réescompte, représentant, aux 30 septembre 2013 et 2012, 20% et 8% des prêts, est un pourcentage allant de 4/10 à 7/10 du taux de l'intermédiaire sur le prêt au bénéficiaire; cependant, selon la politique du FDI, son taux sur les prêts en gourdes ne peut être inférieur à 8%, considéré comme le coût marginal de ses fonds. Toutefois, si les autorités monétaires priorisent une baisse de taux en tant que stimulant à la reprise des activités économiques, le FDI s'expose au risque de devoir baisser ses taux d'intérêts en dessous du taux de 8% précité.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

Le FDI s'expose aussi à un risque de taux d'intérêts, au niveau des prêts en dollars. Sur ces prêts, le taux nominal du FDI varie aux environs de la moitié du taux sur les prêts en gourdes, et ce taux est le plus souvent inférieur au coût marginal des fonds externes en gourdes (8%). Le différentiel de taux d'intérêts entre les prêts en gourdes et en dollars en général compensé par des gains de change découlant de l'appréciation du dollar, sauf en 2007 et 2010. Ainsi, le FDI n'est pas exposé au risque d'une baisse du taux moyen de rendement de son portefeuille. Ce risque est proportionnel au poids de la composante « Dollars » dans son portefeuille global de crédit. Pour contrôler ce risque lié au différentiel de taux, le FDI a adopté les mesures qui suivent: 1) octroyer plus de nouveaux crédits en gourdes; 2) restreindre les crédits en dollars; 3) augmenter le prix des crédits en dollars afin de réduire le différentiel de taux.

En fin d'exercices, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

	%/Total	2013	%/Total	2012
Actifs financiers à taux d'intérêts fixes			45% G	881,390,871
Passifs financiers à taux d'intérêts fixes			0%	-
Net				881,390,871
Actifs financiers à taux d'intérêts variables			55%	1,064,830,145
Passifs financiers à taux d'intérêts variables			100%	(270,459,700)
Net				794,370,445
Total - actifs financiers porteurs d'intérêts	100%		100%	1,946,221,016
Total - passifs financiers porteurs d'intérêts	100%		100%	(270,459,700)
Net		G 346,156,411		1,675,761,316

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

Dû au fait que le FDI n'a pas de passifs financiers à taux d'intérêts fixes, les fluctuations de taux d'intérêts, à la baisse sur les actifs financiers auront un impact amoindri sur le revenu net d'intérêts.

D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme les fonds du Gouvernement Haïtien, de l'IDA, de la BID, les réserves établies et les bénéfices accumulés.

Les retours moyens sur les fonds propres et les actifs du FDI étaient comme suit:

	2013	2012
ROE	(5.9%)	3.0%
ROA	(2.9%)	2.0%

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités sont détenues dans des banques locales et se présentent comme suit:

		2013	2012
Encaisse	G	27,500	45,235
Dépôts à la BRH et à la BNC		426,088,944	696,612,061
Dépôts à d'autres banques		<u>469,081,267</u>	<u>54,537,964</u>
	G	895,197,711	751,195,260

Aux 30 septembre 2013 et 2012, certains dépôts à la BNC totalisant G 12,572,767 et G 4,228,719 respectivement, sont rémunérés, et portent intérêts au taux de 0.5% en 2013 et 2012.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS (SUITE)

Aux 30 septembre 2013 et 2012, les dépôts à d'autres banques incluent un dépôt à terme en gourdes d'une durée de moins de trois mois, respectivement de G 24,607,153 et de G 24,121,620 qui porte intérêts au taux de 2.0%

La répartition des liquidités en devises se présente comme suit:

	2013	2012
Liquidités en gourdes	G 499,005,861	61,707,100
Liquidités en dollars US	<u>396,191,850</u>	<u>689,488,160</u>
	G 895,197,711	751,195,260

(6) PLACEMENTS

Aux 30 septembre, les placements sont des dépôts à terme gardés dans des banques locales, comme suit:

	2013	2012
Dépôts à terme en gourdes	G 220,000,000	43,640,637
Dépôts à terme en dollars US	<u>273,229,196</u>	<u>262,902,991</u>
	G 493,229,196	306,543,628

Les dépôts à terme en gourdes portent des taux d'intérêts de 0.75% à 3.00% en 2013, et de 0.75% à 2.00% en 2012. Les dépôts à terme en dollars US portent des taux d'intérêts de 0.12% à 1.50% en 2013, et de 0.09% à 0.20% en 2012.

Au 30 septembre 2013, les dépôts à terme ont des échéances allant d'un à trois mois, et au 30 septembre 2012, les dépôts à terme avaient des échéances allant d'un à six mois.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts se présentent ainsi:

		2013	2012
Fonds de Crédits et Garanties			
Prêts réescomptés aux intermédiaires financiers	G	359,357,971	128,418,074
Cofinancements courants		130,989,432	145,888,847
Prêts directs participatifs		55,272,340	115,621,389
Autres prêts		100,473,941	103,503,162
Autres prêts aux employés		14,068,327	11,131,235
Prêts hypothécaires aux employés		10,323,731	7,670,408
Prêts restructurés		30,184,215	18,209,942
Prêts non productifs		<u>75,519,695</u>	<u>147,436,600</u>
	G	<u>776,189,652</u>	<u>677,879,657</u>
Fonds FCR – MPME			
Prêts réescomptés aux intermédiaires financiers	G	85,983,060	-
Prêts directs participatifs		79,132,746	77,042,967
Autres prêts - courants		246,197,422	52,109,863
Prêts non productifs		59,639,274	1,814,756
Prêts aux employés		<u>137,930</u>	<u>-</u>
	G	<u>471,090,432</u>	<u>130,967,586</u>
Fonds de Crédit Spécial			
COSODEV - cofinancements non productifs	G	-	1,966,239
Créances issues de garanties payées		<u>-</u>	<u>479,365</u>
	G	<u>-</u>	<u>2,445,604</u>
Fonds PIRAIC			
Autres prêts courants	G	393,950,781	114,589,110
Prêts courants – microcrédit		63,092,183	77,500,000
Prêts non productifs		<u>41,743,514</u>	<u>33,725,226</u>
	G	<u>498,786,478</u>	<u>225,814,336</u>
Fonds PROFITEX			
Prêts courants participatifs	G	138,304,688	81,578,444
Prêts non productifs		<u>-</u>	<u>41,853,886</u>
	G	<u>138,304,688</u>	<u>123,432,330</u>
Fonds FCEST			
Prêts courants participatifs	G	90,000,000	150,000,000
Prêts non productifs		<u>75,000,000</u>	<u>-</u>
	G	<u>165,000,000</u>	<u>150,000,000</u>
Fonds Gérés			
Prêts courants	G	<u>211,471,362</u>	<u>216,965,137</u>
Total-prêts	G	<u>2,260,842,612</u>	<u>1,527,504,650</u>

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des créances était comme suit:

30 septembre 2013

		Courants	31 - 89 jours	Total
Fonds de Crédits et Garanties	G	644,940,798	55,729,159	700,669,957
Fonds FCR-MPME		368,597,803	42,853,355	411,451,158
Fonds PIRAIC		440,450,781	16,592,183	457,042,964
Fonds PROFITEX		104,586,931	33,717,757	138,304,688
Fonds FCEST		-	90,000,000	90,000,000
Fonds Gérés		<u>211,471,362</u>	<u>-</u>	<u>211,471,362</u>
	G	1,770,047,675	238,892,454	2,008,940,129
%		88%	12%	100%

		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>					
Fonds de Crédits et Garanties	G	35,396,968	2,183,316	37,939,411	75,519,695
Fonds FCR-MPME		43,259,049	14,137,806	2,242,419	59,639,274
Fonds PIRAIC		-	8,018,288	33,725,226	41,743,514
Fonds de FCEST		<u>75,000,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>75,000,000</u>
	G	153,656,017	24,339,410	73,907,056	251,902,483
%		61%	10%	29%	100%

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)30 septembre 2012

		Courants	31 - 89 jours	Total
Fonds de Crédits et Garanties	G	436,905,720	93,537,337	530,443,057
Fonds FCR-MPME		95,615,880	33,536,950	129,152,830
Fonds PIRAIC		192,089,110	-	192,089,110
Fonds PROFITEX		81,578,444	-	81,578,444
Fonds FCEST		150,000,000	-	150,000,000
Fonds Gérés		216,965,137	-	216,965,137
	G	1,173,154,291	127,074,287	1,300,228,578
%		90%	10%	100%

		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>					
Fonds de Crédits et Garanties	G	64,213,691	16,112,073	67,110,836	147,436,600
Fonds FCR-MPME		1,814,756	-	-	1,814,756
Fonds PIRAIC		-	-	33,725,226	33,725,226
Fonds PROFITEX		33,857,760	7,996,126	-	41,853,886
Fonds de Crédit Spécial		-	-	2,445,604	2,445,604
	G	99,886,207	24,108,199	103,281,666	227,276,072
%		44%	11%	45%	100%

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2013

		Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Total
Prêts courants	G				
Prêts non productifs					
	G				

30 septembre 2012

		Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Total
Prêts courants	G	955,126,508	190,291,712	285,058,298	1,430,476,518
Prêts non productifs		<u>233,660,062</u>	<u>5,653,432</u>	<u>-</u>	<u>239,313,494</u>
	G	1,188,786,570	195,945,144	285,058,298	1,669,790,012

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

Le rendement annuel moyen des différents portefeuilles est comme suit:

	2013	2012
Fonds de Crédits et Garanties		
Prêts réescomptés - gourdes	1.8%	2.5%
Prêts réescomptés - dollars US	7.0%	7.7%
Cofinancements - gourdes	6.7%	6.7%
Cofinancements - dollars US	7.3%	6.8%
Prêts directs participatifs - gourdes	17.4%	10.0%
Prêts directs participatifs - dollars US	4.6%	8.4%
Autres prêts – gourdes	7.3%	11.6%
Autres prêts – dollars US	8.1%	8.9%
Autres prêts aux employés	1.0%	1.3%
Prêts hypothécaires aux employés	4.9%	4.8%
Prêts restructurés - gourdes	7.5%	20.8%
Prêts restructurés - dollars US	8.9%	9.1%
Fonds FCR - MPME - gourdes	6.6%	15.2%
Fonds FCR - MPME - dollars US	8.8%	9.2%
Fonds PIRAIC		
Prêts participatifs - gourdes	4.1%	5.8%
Prêts participatifs - dollars US	3.1%	3.8%
Prêts microcrédit - gourdes	10.3%	9.6%
Fonds PROFITEX - dollars US	4.9%	5.0%
Fonds – FCEST	3.0%	2.8%

- Les prêts réescomptés **IDA/BRH** à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période n'excédant pas 15 ans, compte non tenu d'une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Les prêts cofinancés à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période variant de 1 à 5 ans.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

- Les prêts participatifs sont remboursables sur une période variant de 1 à 6 ans avec une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Les autres prêts sont remboursables sur une période variant de 3 à 10 ans.
- Les prêts microcrédits sont remboursables sur une période variant de----- à -----
- Les prêts hypothécaires aux employés sont remboursables sur une période variant de 10 à 20 ans.
- Les autres prêts aux employés regroupent des avances sans intérêts et des prêts, incluant des prêts véhicules. Ces prêts sont remboursables sur une période n'excédant pas 7 ans.
- Les prêts du Fonds FCEST sont remboursables sur une période maximale de 10 ans.
- Les prêts des Fonds Gérés sont remboursables sur une période maximale de 15 ans.

La répartition des prêts par monnaie se présente comme suit:

		2013	2012
Prêts en gourdes	G	1,420,437,539	873,445,922
Prêts en dollars US		<u>840,405,073</u>	<u>654,058,728</u>
	G	2,260,842,612	1,527,504,650

Les intérêts non comptabilisés relatifs aux prêts non productifs étaient comme suit :

		2013	2012
Fonds de Crédits et Garanties	G	22,205,997	34,728,542
Fonds FCR-MPME		4,013,049	139,036
Fonds PIRAIC		16,273,236	11,585,254
Fonds PROFITEX		700,040	1,196,904
Fonds FCEST		614,583	-
Fonds de Crédit Spécial		<u>-</u>	<u>2,956,894</u>
Total	G	43,806,905	50,606,630

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) **PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)**

Aux 30 septembre, le FDI est garant de portion de soldes de prêts réescomptés/accordés à des intermédiaires financiers. Les garanties maximales sont:

		2013	2012
Prêts IDA/BRH - Fonds de Crédits et Garanties	G	1,867,610	1,859,041
Prêts - Fonds Microcrédit-Fonds de Crédit Spécial		-	156,127
	G	1,867,610	2,015,168

Les provisions pour garanties sur prêts ont enregistré les mouvements suivants:

Fonds de Crédits et Garanties		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	1,859,041	1,850,307
Effet de change		8,569	8,734
Solde à la fin de l'exercice	G	1,867,610	1,859,041
Fonds de Crédit Spécial			
Solde au début et à la fin de l'exercice	G	-	156,127
Total	G	1,867,610	2,015,168

Les provisions pour pertes sur prêts ont enregistré les mouvements suivants:

Fonds de Crédits et Garanties		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	48,114,466	48,967,165
Augmentation (récupération) de l'exercice		6,589,973	(1,024,959)
Radiations		(85,768)	-
Effet de change		531,573	172,260
Solde à la fin de l'exercice	G	55,150,244	48,114,466

Fonds FCR - MPME		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	1,642,481	-
Augmentation de l'exercice		45,681,450	1,642,481
Effet de change		20,488	-
Solde à la fin de l'exercice		47,344,419	1,642,481

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

Fonds de Crédit Spécial		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	2,112,719	2,162,719
Récupération de l'exercice		-	(50,000)
Radiations de l'exercice		<u>(2,112,719)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	-	2,112,719
Fonds PIRAIC		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	19,450,135	16,656,733
Augmentation de l'exercice		93,854,101	2,793,401
Effet de change		<u>14,691</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	113,318,927	19,450,134
Fonds PROFITEX		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	4,863,835	858,332
Augmentation de l'exercice		25,242,353	3,992,712
Effet de change		<u>194,701</u>	<u>12,791</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	30,300,889	4,863,835
Fonds FCEST		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	562,500	-
(Récupération) augmentation de l'exercice		<u>(562,500)</u>	<u>562,500</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	-	562,500
Fonds Gérés		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	1,352,015	529,685
(Récupération) augmentation de l'exercice		(1,381,940)	889,664
Radiations de l'exercice		-	(67,334)
Effet de change		<u>29,925</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	-	1,352,015
Total	G	246,114,479	78,098,150

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS BRUTS ET PROVISIONS POUR GARANTIES ET PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

		2013	2012
Provisions pour pertes sur prêts	G	246,114,479	78,098,150
Réserve générale pour pertes sur prêts		<u>13,539,130</u>	-
	G	259,653,609	78,098,150

(8) PARTICIPATIONS

Le FDI détient les participations suivantes:

	Nombre d'actions	US dollars	Équivalent HTG	2012
<u>Fonds de Crédits et Garanties</u>				
SCIOP S.A.	1,959 (12.24%)	\$ 2,750,000	G 113,895,375	113,895,375
<u>Fonds PIRAIC</u>				
TiVi S.A.	3,689 (36.89%)	\$ 786,750	G 33,390,558	-
	2,542 (25.42%)	-	-	21,009,400
La Réserve S.A.	1,000 (33.33%)	\$ <u>1,200,000</u>	G <u>51,093,360</u>	-
		\$ 4,736,750	G 198,379,293	134,904,775
Moins provisions		<u>(1,474,250)</u>	<u>(61,864,402)</u>	-
		\$ 3,262,500	G 136,514,891	-

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(8) PARTICIPATIONS

La provision sur les participations se détaille ainsi:

	2013	2012
SCIOP S.A.	\$ 687,500	G 28,473,844
TiVi S.A.	<u>786,750</u>	<u>33,390,558</u>
	\$ 1,474,250	G 61,864,402

SCIOP S.A.

En novembre 2010, le FDI a effectué une prise de participation de \$US 750,000, équivalent à G 30,072,975, dans le capital de la Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.) représentant 4.8% de leur capital social, soit 577 actions au prix de \$US 1,300 chacune. Selon le contrat de prise de participation, le FDI jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq ans à compter de leur émission. Au terme de cette période, SCIOP S.A. s'est engagée à racheter du FDI la totalité des actions moyennant un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique de ces actions, selon la plus élevée des deux.

Le 19 juin 2012, le FDI a effectué une prise de participation additionnelle de US\$ 2,000,000, équivalent à G 83,822,400, dans le capital de SCIOP S.A. soit 1,382 actions, portant ainsi sa prise de participation à 1,959 actions soit 12.24% du capital. Cette prise de participation additionnelle a été effectuée selon les mêmes termes et conditions précédemment cités.

Le 14 décembre 2012, le FDI a octroyé un prêt participatif de \$US 2,000,000 à SCIOP S.A. pour une durée de 5 ans. Après 5 ans, l'encours de ce prêt participatif sera converti en prêt ordinaire au taux du marché, pour une durée ne pouvant pas dépasser 13 ans. Ce prêt est regroupé avec le portefeuille de prêts (**note 7**).

Le prêt participatif porte deux types d'intérêts:

- Fixe à 3.5% l'an
- Variable à 2.0% du profit avant intérêts et impôts de SCIOP S.A.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(8) PARTICIPATIONS (SUITE)

Ce prêt porte les garanties suivantes:

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la propriété logeant le Centre de conférence
- Gage sans déplacement sur le matériel, mobilier et équipements du Centre
- Endos de l'assurance sur le Centre et son contenu.

Le 14 décembre 2012, le FDI a accordé un crédit-relais de US\$ 2,020,200 (G 88,369,407) à SCIOP S.A. pour une durée de trois mois à compter de la date du décaissement. Ce crédit-relais pourra être renouvelé à l'expiration et à la seule discrétion du FDI, selon les termes et conditions à négocier entre les deux parties. Le crédit-relais a pour but de financer le rachat des 1,333 actions jusque là détenues par Clinton Bush Haiti Fund (CBHF). Ce crédit relais ne porte pas d'intérêts au profit du FDI. Cependant, SCIOP S.A. s'engage à payer à FDI deux types de frais de dossiers:

- Des frais de dossiers de 1% sur le montant du crédit-relais, soit US\$ 20,202 payables dans les trois jours qui suivent la signature du présent protocole.
- Des frais de clôture représentant 25% de l'excédent du prix de vente des actions rachetées sur leur coût d'acquisition.

Ce prêt demeure au portefeuille de prêts PIRAIC au 30 septembre 2013.

Ce crédit-relais est garanti par:

- Le dépôt au FDI des actions rachetées
- Une option d'achat par le FDI de l'intégralité des actions données en garantie au prix de \$US 1,500 à n'importe quel moment pendant la durée du crédit relais.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(8) PARTICIPATIONS (SUITE)****TiVi S.A.**

Le 1^{er} août 2012, le FDI a signé un contrat de prise de participation au capital de TiVi S.A. pour un montant de \$US 500,000 (G 21,009,400) soit un total de 2,542 actions à \$US 196.70 chacune; cela représente 25.42% du capital social de la société.

Dans le cadre de ce contrat, il est expressément entendu entre les parties que le FDI jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq années à compter de leur émission. En conséquence, à la survenance du terme, TiVi S.A. s'engage expressément à acheter du FDI la totalité des actions présentement souscrites moyennant paiement d'un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique des actions de TiVi S.A. selon la plus élevée des deux.

En avril 2013, le FDI a souscrit 1,147 actions additionnelles à US\$ 250.00 chacune représentant US\$ 286,750 (G 12,381,158) et portant sa participation à 36.89% du capital social de la société.

Le 23 octobre 2012, le FDI a octroyé un prêt participatif de US\$ 1,350,000 à TiVi S.A. pour une durée de six ans. Ce prêt porte intérêts à 8% l'an. Il est garanti par:

- Caution hypothécaire de premier rang sur un immeuble
- Caution hypothécaire de premier rang et de second rang sur un second immeuble et sur une propriété fonds et bâtisses
- Gage sans dépossession sur les matériels et les stocks de la société
- Gage sur la licence d'exploitation CONATEL et sur toutes les autres licences obtenues dans le cadre de l'exploitation de la société
- L'endos d'assurance tous risques sur les équipements/matériels et les stocks de la société
- L'endos de l'assurance-vie d'un actionnaire.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(8) PARTICIPATIONS (SUITE)La Réserve S.A.

Le 27 décembre 2012, le FDI a signé un contrat de prise de participation au capital de La Réserve S.A. pour un montant de US\$ 1,200,000 (G 51,093,360) soit un total de 1,000 actions à US\$ 1,200 chacune; cela représente 33.33% du capital social de la société.

Dans le cadre de ce contrat, il est expressément entendu entre les deux parties que le FDI jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq années à compter de leur émission. En conséquence, à la survenance du terme, La Réserve S.A. s'engage expressément à racheter du FDI la totalité des actions présentement souscrites, moyennant paiement d'un prix calculé à la date du rachat au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique des actions de La Réserve S.A. en tenant compte de la valeur la plus élevée des deux.

Cette prise de participation donne au FDI le droit, s'il le désire, d'occuper le poste de trésorier au Conseil d'Administration de La Réserve S.A.

(9) GARANTIES

Au 30 septembre 2013, les portefeuilles de crédit garantis par le FGPC ainsi que les garanties y relatives se présentent comme suit:

Intermédiaires financiers		Portefeuille de crédit	Garanties	%
SOGEBANK S.A.	G	23,877,718	11,938,811	50%
UNIBANK S.A.		<u>113,151,947</u>	<u>32,965,733</u>	29%
	G	137,029,665	44,904,614	33%

Au 30 septembre 2012, les portefeuilles de crédit garantis par le FGPC ainsi que les garanties y relatives se présentent comme suit:

Intermédiaires financiers		Portefeuille de crédit	Garanties	%
SOGEBANK S.A.	G	140,984,082	42,272,592	30%
UNIBANK S.A.		<u>144,533,729</u>	<u>43,966,933</u>	30%
	G	285,517,811	86,239,525	30%

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(9) GARANTIES (SUITE)

Au 30 septembre 2013, l'âge des portefeuilles de crédit garantis par le FGPC était comme suit:

		Courant	31-60 jours	Total
SOGEBANK S.A.	G	23,877,719	-	23,877,719
UNIBANK S.A.		<u>96,386,780</u>	<u>16,765,166</u>	<u>113,151,946</u>
	G	120,264,499	16,765,166	137,029,665
%		88%	12%	100%

Au 30 septembre 2012, l'âge des portefeuilles de crédit garantis par le FGPC était comme suit:

		Courant	31-60 jours	Total
SOGEBANK S.A.	G	82,440,073	58,544,009	140,984,082
UNIBANK S.A.		<u>25,194,872</u>	<u>119,338,857</u>	<u>144,533,729</u>
	G	107,634,945	177,882,866	285,517,811
%		38%	62%	100%

Au 30 septembre 2013, l'âge des garanties était comme suit:

		Courant	31-60 jours	Total
SOGEBANK S.A.	G	11,938,881	-	11,938,881
UNIBANK S.A.		<u>27,705,353</u>	<u>5,260,380</u>	<u>32,965,733</u>
	G	39,644,234	5,260,380	44,904,614
%		88%	12%	100%

Au 30 septembre 2012, l'âge des garanties était comme suit:

		Courant	31-60 jours	Total
SOGEBANK S.A.	G	22,866,774	19,405,818	42,272,592
UNIBANK S.A.		<u>10,408,948</u>	<u>33,557,985</u>	<u>43,966,933</u>
	G	33,275,722	52,963,803	86,239,525
%		39%	61%	100%

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(9) GARANTIES (SUITE)

La répartition du portefeuille de garanties par monnaie se présente comme suit:

		2013	2012
Garanties en gourdes	G	35,884,580	44,192,692
Garanties en dollars US		<u>9,020,034</u>	<u>42,046,833</u>
	G	44,904,614	86,239,525

Au 30 septembre 2013, aucune garantie est devenue un passif selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

(10) IMMOBILISATIONS

Coût	Solde au 30/9/12	Additions	Dispositions	Transferts	Solde au 30/09/13
Terrains	G 15,420,881	-	-	-	15,420,881
Immeuble	14,557,183	-	-	-	14,557,183
Véhicules	10,098,284	589,682	-	-	10,687,966
Équipements de bureau	2,986,209	-	(77,359)	-	2,908,850
Matériel de bureau	2,444,798	61,942	-	(292,895)	2,213,845
Matériel informatique	632,120	109,779	-	(132,972)	608,927
Matériel de communication	142,875	-	-	(142,875)	-
Améliorations locatives	763,581	-	-	-	763,581
Aménagements en cours	21,964,036	1,271,547	-	-	23,235,583
Biens complètement amortis	<u>4,506,839</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>568,742</u>	<u>5,075,581</u>
	G 73,516,806	2,032,950	(77,359)	-	75,472,397

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé	Solde au 30/9/12	Amortissement	Dispositions	Transferts	Solde au 30/09/13
Immeuble	G 1,459,842	729,922	-	-	2,189,764
Véhicules	1,454,379	2,058,968	-	-	3,513,347
Équipements de bureau	888,679	419,494	(77,359)	-	1,230,814
Matériel de bureau	1,205,457	472,649	-	(292,895)	1,385,211
Matériel informatique	251,575	224,074	-	(132,972)	342,677
Matériel de communication	103,187	39,688	-	(142,875)	-
Améliorations locatives	184,313	157,982	-	-	342,295
Biens complètement amortis	<u>4,506,839</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>568,742</u>	<u>5,075,581</u>
	G 10,054,271	4,102,777	(77,359)	-	14,079,689
	G 63,462,535				61,392,708

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(11) **BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION**

Au cours de l'exercice 2013, le FDI a réalisé des garanties sur certains prêts non productifs.

Au 30 septembre, ces biens immobiliers hors exploitation comprennent:

		2013	2012
Propriétés détenues pour revente (a)	G	15,261,537	-
Placements en immobilier (b)		<u>35,727,954</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	G	50,989,491	-

(a) Les propriétés détenues pour revente sont comme suit :

		2013	2012
Coût	G	34,761,537	-
Provisions pour moins-value		<u>(19,500,000)</u>	-
	G	15,261,537	-

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	-	-
Ajouts de l'exercice		<u>34,761,537</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	G	34,761,537	-

La provision pour moins-value sur les propriétés détenues pour revente a ainsi évolué:

		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	-	-
Ajout de l'exercice		<u>19,500,000</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	G	19,500,000	-

(b) Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice :

		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	-	-
Ajouts		<u>35,727,954</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	G	35,727,954	-

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont ainsi composés:

		2013	2012
Intérêts et commissions à recevoir	G	6,492,523	8,463,626
À recevoir d'un intermédiaire financier (a)		2,929,446	2,929,446
Autres		<u>5,138,393</u>	<u>3,456,341</u>
	G	<u>14,560,362</u>	<u>14,849,413</u>

Ce solde représente un accord de recouvrement de paiement de garantie effectué en 2001. La Direction a décidé de comptabiliser le revenu y relatif sur une base de caisse en établissant un revenu reporté du même montant (note 15).

(13) À RECEVOIR (DÛ À) D'AUTRES FONDS

Aux 30 septembre, les soldes à recevoir (dus à) d'autres fonds se présentent ainsi, au net:

		2013	2012
Fonds de Crédits et Garanties			
À recevoir du Fonds PIRAIC	G	39,951,279	-
À recevoir du fonds Profitex		2,960,062	-
À recevoir du Fonds FGCP		1,694,348	1,700,413
À recevoir du Fonds PICV-II (Microcrédit)		<u>-</u>	<u>12,412,229</u>
		<u>44,605,689</u>	<u>14,112,642</u>
Dû au Fonds de Crédit Spécial		-	(9,742,567)
Dû au Fonds PIRAIC		(157,402,765)	(330,576,878)
Dû au Fonds FCEST		(20,579,660)	(27,122,480)
Dû au Fonds PROFITEX		(227,758,173)	(170,526,484)
Dû au Fonds PROCREBI (Microcrédit)		-	(13,142,365)
Dû aux Fonds Gérés		(20,589,140)	(6,926,126)
Dû au Fonds FCR-MPME		<u>(344,610,828)</u>	<u>(57,620,616)</u>
		<u>(770,940,566)</u>	<u>(615,657,516)</u>
Fonds FCR - MPME			
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	G	<u>344,610,828</u>	<u>57,620,616</u>
Dû au Fonds PICV-2		-	(5,880,972)
Dû au fond PIRAIC		<u>(925,386,383)</u>	<u>-</u>
		<u>(925,386,383)</u>	<u>(5,880,972)</u>

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(13) À RECEVOIR (DÛ À) D'AUTRES FONDS (SUITE)

		2013	2012
Fonds Microcrédit			
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	G	-	13,142,365
À recevoir du Fonds FCR - MPME		-	<u>5,880,972</u>
		-	<u>19,023,337</u>
Dû au Fonds de Crédits et Garanties		-	(12,412,229)
Dû au Fonds PIRAIC		-	<u>(868,614)</u>
		-	<u>(13,280,843)</u>
Fonds de Crédit Spécial			
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	G	-	<u>9,742,567</u>
Fonds PIRAIC			
À recevoir du Fonds PROFITEX	G	<u>4,593,827</u>	4,593,827
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties		<u>157,402,765</u>	330,576,878
À recevoir du fonds FCR –MPME		<u>925,386,382</u>	-
À recevoir du Fonds PROCREBI (Microcrédit)		-	<u>868,614</u>
		<u>1,087,382,974</u>	<u>336,039,319</u>
Dû au Fonds de Crédits et Garanties		<u>(39,951,279)</u>	-
Fonds PROFITEX			
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	G	<u>227,758,173</u>	<u>170,526,484</u>
Dû au Fonds PIRAIC		<u>(4,593,826)</u>	(4,593,827)
Dû au fonds de Crédits et Garanties		<u>(2,960,063)</u>	-
		<u>(7,553,889)</u>	<u>(4,593,827)</u>
Fonds FCEST			
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	G	<u>20,579,661</u>	<u>27,122,480</u>
Fonds Gérés			
À recevoir du fonds Forevimap	G	<u>20,589,140</u>	-
À recevoir du Fonds de Crédits et Garanties		-	<u>6,926,126</u>
		<u>20,589,140</u>	<u>6,926,126</u>
Fonds FGPC			
Dû au Fonds de Crédits et Garanties	G	<u>(1,694,348)</u>	<u>(1,700,413)</u>
Total	G	-	-

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(14) SUBVENTION REPORTÉEFCR-MPME

		2013	2012
Solde au début	G	8,324,920	-
Montant reçu durant l'exercice (\$US 500,000)		-	20,857,800
Subvention d'assistance technique durant l'exercice		(6,645,766)	(12,532,880)
Solde à la fin	G	1,679,154	8,324,920

PIRAIC

		2013	2012
Subvention d'assistance technique prévue au contrat	G	17,000,000	17,000,000
Montant cumulatif utilisé		(12,209,832)	(12,209,832)
Solde	G	4,790,168	4,790,168

FGPC

Dans le cadre du contrat, une assistance technique de US\$ 203,567 (G 8,320,638) fut reçue. Le solde non utilisé se présente ainsi:

		2013	2012
Solde au début	G	4,762,022	5,058,815
Effet de change		-	174,886
Subvention d'assistance technique utilisée durant l'exercice		-	(471,679)
Solde non utilisé	G	4,762,022	4,762,022

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(15) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

		2013	2012
Intérêts à payer:			
Emprunt subordonné - Fonds PROFITEX	G	<u>952,661</u>	<u>3,302,994</u>
Revenu reporté:			
Fonds de Crédits et Garanties (a)		1,603,777	1,603,776
Fonds de Crédit Spécial (a)		-	479,365
Intermédiaire financier (note 12)		<u>2,929,446</u>	<u>2,929,446</u>
		<u>4,533,223</u>	<u>5,012,587</u>
Comptes à payer		6,607,195	4,974,229
Fonds de compensation (b)		8,185,999	6,197,505
	G	20,279,078	19,487,315

- (a) Durant l'exercice 2004, la Direction a mis en place une politique de recouvrement direct avec les bénéficiaires ultimes où les montants des garanties payées sont devenus des prêts (note 3 a) avec une contrepartie en revenu reporté.
- (b) Les contributions du FDI au fonds de compensation et à l'ex-régime d'épargne - retraite s'élèvent à G 2,167,832 et G 2,426,460, respectivement en 2013 et 2012. Ce programme autorise les employés à retirer de leurs contributions tout au cours de l'année au besoin.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(16) EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Aux 30 septembre, les emprunts subordonnés se présentent comme suit:

	2013	2012
Emprunt subordonné MEF – Fonds PROFITEX en dollars US (a) portant intérêts (note 1 ii)	G 349,527,314	274,452,412
Moins: pertes sur prêts encourues durant l'exercice	(25,242,353)	(3,992,712)
	<u>324,284,961</u>	<u>270,459,700</u>
Emprunt subordonné MEF - Fonds Gérés – FOREVIMAP en gourdes (a) (note 1 ii) , sans intérêts	72,027,589	72,027,589
Emprunt subordonné MEF - Fonds Gérés – SONAPI en dollars US (a) (note 1 ii) , sans intérêts	153,100,150	143,523,411
	<u>225,127,739</u>	<u>215,551,000</u>
Emprunt subordonné MEF-Fonds PIRAIC en gourdes (a) sans intérêts (note 1 ii)	1,027,094,225	-
Moins: pertes sur prêts encourues durant l'exercice	(22,092,352)	-
	<u>1,005,001,873</u>	<u>-</u>
Total des emprunts	G 1,576,286,023	486,010,700

- (a)** Les emprunts subordonnés sont remboursables exclusivement sur demande des ministères jusqu'à hauteur des recouvrements reçus des bénéficiaires.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(17) FONDS DU GOUVERNEMENT HAÏTIEN

Aux 30 septembre, les fonds du Gouvernement Haïtien affectés aux fonds propres se présentent comme suit:

	2013	2012
Fonds de Crédits et Garanties:		
Dotation initiale (Accord IDA no. 1131 HA) G	5,000,000	5,000,000
Dotation de capital du Ministère de l'Économie et des Finances	<u>200,000,000</u>	<u>200,000,000</u>
	205,000,000	205,000,000
Virement du fonds Microcrédit (a)	18,113,524	-
Virement du fonds Crédit Spécial (a)	<u>11,100,000</u>	<u>-</u>
	<u>234,213,524</u>	<u>205,000,000</u>
Fonds FCR-MPME:		
Dotation de capital du MEF (note 1 ii)	<u>375,440,400</u>	<u>375,440,400</u>
Fonds Microcrédit (a)		
Dotation de capital du MEF	<u>-</u>	<u>18,113,524</u>
Fonds de Crédit Spécial (a):		
Dotation de capital du Ministère de l'Économie et des Finances – Projet PCRAF	-	10,000,000
Dotation de capital du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	<u>-</u>	<u>1,100,000</u>
	<u>-</u>	<u>11,100,000</u>
Fonds PIRAIC:		
Dotation de capital du Ministère de l'Économie et des Finances – Projet PIRAIC (note 1 ii)	243,000,000	243,000,000
Dotation de capital du Ministère de l'Économie et des Finances – Projet MPME (note 1 ii)	<u>250,293,600</u>	<u>250,293,600</u>
	<u>493,293,600</u>	<u>493,293,600</u>
Fonds FCEST:		
Dotation de capital du MEF	<u>165,000,000</u>	<u>165,000,000</u>
G	1,267,947,524	1,267,947,524

(a) Au 30 septembre 2013, les fonds Microcrédit et Crédit Spécial ont été virés au fonds de Crédit et Garanties pour un total de G 29,213,524.

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(18) FONDS IDA ET FONDS BID

Aux 30 septembre, les fonds IDA reçus se présentent ainsi:

		2013	2012
<u>Accord de Crédit no. 1131 HA</u>			
Fonds engagés et décaissés	G	23,830,030	23,830,030
<u>Accord de Crédit no. 2071 HA</u>			
Fonds engagés et décaissés		68,142,998	68,142,998
Apport subséquent		<u>11,054,658</u>	<u>11,054,658</u>
		<u>103,027,686</u>	<u>103,027,686</u>
<u>Accord de Crédit no. H630-0-HT</u>			
Fonds engagés et décaissés (solde début)		100,635,000	100,635,000
Moins perte cumulative du Fonds de Garantie Partielle de Crédit		<u>(1,268,103)</u>	<u>(1,268,103)</u>
Solde		<u>99,366,897</u>	<u>99,366,897</u>
Total fonds IDA	G	202,394,583	202,394,583

Aux 30 septembre, les fonds BID reçus se présentent ainsi:

		2013	2012
<u>Accord de Crédit no. 2416/GR-HA et GRT/HR-12410- HA</u>			
	G	201,294,000	201,294,000

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Notes aux états financiers

(19) APPARENTÉS

Les sociétés dans lesquelles le FDI possède des participations (**note 8**) sont des sociétés apparentées. Les participations, les prêts octroyés à ces sociétés et les revenus y relatifs aux 30 septembre 2013 et 2012 sont:

SCIOP S.A.

		2013	2012
Participation (note 8)	G	113,895,375	113,895,375
Prêts		<u>175,855,207</u>	<u>55,865,304</u>
	G	289,750,582	169,760,679
Revenu d'intérêts	G	-	-
Revenu de commissions	G	-	-

TIVI S.A.

		2013	2012
Participation (note 8)	G	33,390,558	21,009,400
Prêts		<u>63,092,923</u>	<u>4,645,571</u>
	G	96,483,481	25,654,971
Revenu d'intérêts	G	-	-
Revenu de commissions	G	-	-

LA RÉSERVE S.A.

		2013	2012
Participation (note 8)	G	51,093,360	-
Prêts		<u>39,316,741</u>	<u>23,977,891</u>
	G	90,410,101	23,977,891
Revenu d'intérêts	G	-	-
Revenu de commissions	G	-	-

(À suivre)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**Notes aux états financiers****(20) ÉVENTUALITÉS**

Au 30 septembre 2013, le FDI traite de certaines affaires en instance de litiges engagés par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, et de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par le FDI sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation du FDI.